



HAUT-COMMISSARIAT
À LA STRATÉGIE
ET AU PLAN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FRANCE
2035
2050

FOCUS
DÉMOCRATIE

Construire une démocratie résiliente face aux menaces

Septembre 2026



FRANCE
2035
2050

COMMENT VIVRONS-NOUS EN FRANCE DEMAIN ?

Sous la direction de Clément Beaune

Focus
DÉMOCRATIE



**HAUT-COMMISSARIAT
À LA STRATÉGIE
ET AU PLAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SEPTEMBRE 2026



SOMMAIRE

Introduction	6
1. Objectif 2035 : renforcer le socle démocratique et le débat public face aux pressions.....	7
1.1. Un débat public qui se déploie dans un espace informationnel transformé par l'apparition des plateformes numériques	7
1.2. Une asymétrie de régulation qui altère la qualité du débat public.....	8
1.3. Garantir la production d'une information de qualité, indépendante et pluraliste.....	10
1.4. Renforcer la transparence algorithmique et protéger l'espace informationnel	11
1.5. Renforcer la résilience informationnelle face à la désinformation, aux ingérences étrangères et aux contenus générés par l'IA	12
1.6. Des forces extérieures qui déstabilisent nos démocraties pour promouvoir un modèle illibéral.....	13
1.7. En France, une vigilance nécessaire	15
1.8. Renforcer la séparation des pouvoirs, l'indépendance de la justice et les garanties de l'État de droit.....	16
1.9. Renforcer la transparence des influences et l'autonomie financière de la société civile démocratique.....	17
2. Objectif 2050 : consolider la résilience démocratique française et faire de l'Europe un fer de lance de la démocratie.....	17
2.1. Une citoyenneté de plus en plus distante.....	18
2.2. Une crise de la représentativité	20
2.3. L'impuissance perçue de l'État et des pouvoirs publics	21

2.4. Une aspiration à une démocratie plus participative.....	22
2.5. Renforcer la démocratie participative en l'inscrivant davantage dans le cycle législatif	23
2.6. Faciliter l'exercice concret du vote.....	24
2.7. Renforcer la représentation politique des jeunes.....	24
2.8. Se donner les moyens de construire une Europe qui soit un fer de lance démocratique dans le monde	25
Conclusion	27
Annexe – Composition du groupe de travail sur la démocratie	31

Ce focus reproduit un chapitre du rapport Comment vivrons-nous en France demain ? du Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan (à paraître).



Focus – Démocratie

Construire une démocratie résiliente face aux menaces

Michaël Orand, directeur du département Société et Politiques sociales au HCSP

Rapporteurs :

Césarine Boinet (département Société et Politiques sociales, HCSP)

Emma Coroler (département Économie, HCSP)

Constance Desaunettes (conseillère transversale HCSP)

Vincent Donne (département Travail, Emploi, Compétences, HCSP)

Avec la participation de

Johanna Barasz

« La liberté d'opinion est une farce si l'information sur les faits n'est pas garantie
et si ce ne sont pas les faits eux-mêmes qui font l'objet du débat. »

Hannah Arendt, 1968¹

¹ Arendt H. (1972), *La Crise de la culture*, Paris, Gallimard, traduction de la 2^e édition (1968).

Introduction

La démocratie est le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple¹. Elle a pris des formes diverses, et s'est stabilisée en Europe sous la forme de démocraties libérales. Elles se distinguent par leur organisation institutionnelle, selon des équilibres variables entre parlementarisme, présidentielisme ou régimes mixtes, mais reposent sur plusieurs principes communs : le respect des droits fondamentaux et de l'État de droit, la séparation des pouvoirs, l'indépendance de la justice, le pluralisme politique et l'organisation d'élections libres et régulières. L'Union européenne (UE) consacre explicitement une partie de ces principes comme des valeurs fondamentales, communes à l'Union et à l'ensemble des États membres, à l'article 2 du Traité sur l'Union européenne (TUE).

Aujourd'hui, ces valeurs apparaissent menacées. La démocratie libérale se voit mise en concurrence, sur le plan intérieur comme sur le plan extérieur, avec des agendas illibéraux qui prétendent répondre à des besoins d'efficacité des pouvoirs publics face à des démocraties présentées comme faibles et impuissantes. En France, la diminution tendancielle de la participation électorale peut être vue comme le témoin d'une érosion de l'adhésion à la démocratie en tant que modèle.

Ces menaces se déploient par ailleurs dans un espace médiatique et informationnel en pleine transformation. La concurrence des plateformes numériques, et demain de l'intelligence artificielle, met en péril la production d'informations de qualité au profit d'algorithmes de rediffusion non transparents, fondant principalement la valeur des contenus sur leur aptitude à capter l'attention des utilisateurs. Fragilisant économiquement les acteurs traditionnels de l'information, elle les rend plus perméable à des stratégies d'intégration horizontales et verticales. La capacité à construire un espace délibératif apaisé, condition indispensable au débat démocratique, s'en voit sensiblement altérée.

Face à ces menaces, il est toutefois possible de construire les conditions d'une résilience démocratique en France à l'horizon des dix et des vingt-cinq prochaines années. S'appuyer sur les attentes des citoyens envers une démocratie plus participative et réformer les institutions permettrait de consolider le socle démocratique et de limiter les risques de dérive autoritaire. Une régulation de l'espace informationnel est possible pour maintenir un espace de débat pluraliste et intègre. Enfin, une Europe plus solidaire et mieux armée pour défendre ses valeurs démocratiques pourrait devenir, à l'échelle mondiale, une véritable « réserve démocratique » et offrirait un point d'appui pour renforcer l'ancrage durable de ces valeurs dans les États membres.

¹ Citation attribuée à Abraham Lincoln, reprise dans la Constitution de la V^e République comme principe de la République.

1. Objectif 2035 : renforcer le socle démocratique et le débat public face aux pressions

1.1. Un débat public qui se déploie dans un espace informationnel transformé par l'apparition des plateformes numériques

Les dernières décennies ont été marquées par une transformation radicale du paysage médiatique et informationnel. Sans établir de lien de causalité entre ces différents phénomènes, il apparaît toutefois que la révolution dans les modes de production et d'accès à l'information, la nature des informations accessibles, et la qualité même de ces informations, ont modifié la nature et les conditions du débat public, et donc de la délibération démocratique.

En France, les usages quotidiens d'information restent fortement structurés par la télévision et la radio, affichant respectivement 63 % et 45 % d'usage quotidien¹ (Graphique 1). L'accès via les moteurs de recherche, les réseaux sociaux et désormais des outils d'IA conversationnelle progresse cependant rapidement, surtout chez les plus jeunes. Cette évolution a favorisé une diversification des sources d'information, mais elle a aussi fragilisé les acteurs historiques des médias. L'économie des médias, historiquement fondée sur la production et la diffusion de contenus, est aujourd'hui profondément concurrencée et restructurée par les plateformes numériques, dont le modèle repose sur la captation de l'attention et sur l'agrégation de contenus, dont une partie est produite par de nouveaux acteurs, à l'économie propre encore souvent fragile.

Le dynamisme des plateformes en ligne n'est pas porté uniquement par des effets de réseau et des économies d'échelle. Celles-ci se développent également dans un contexte d'asymétrie économique et réglementaire vis-à-vis des médias traditionnels² : d'une part, elles captent l'attention des utilisateurs et les revenus publicitaires sans supporter les coûts liés à la production et à la vérification de l'information ; d'autre part, elles réutilisent les contenus journalistiques produits par ailleurs pour enrichir leurs propres services et exploiter les données associées, sans redistribution proportionnée de la valeur créée³.

L'évolution des revenus publicitaires témoigne aussi des grandes tendances sur le marché médiatique, et révèle cette concurrence économique qui s'exerce entre les médias traditionnels et les grands acteurs du numérique, en particulier les plateformes internationales⁴. D'ici 2030, les

¹ Arcom (2026), *Les Français et l'information*. 2^e édition, janvier.

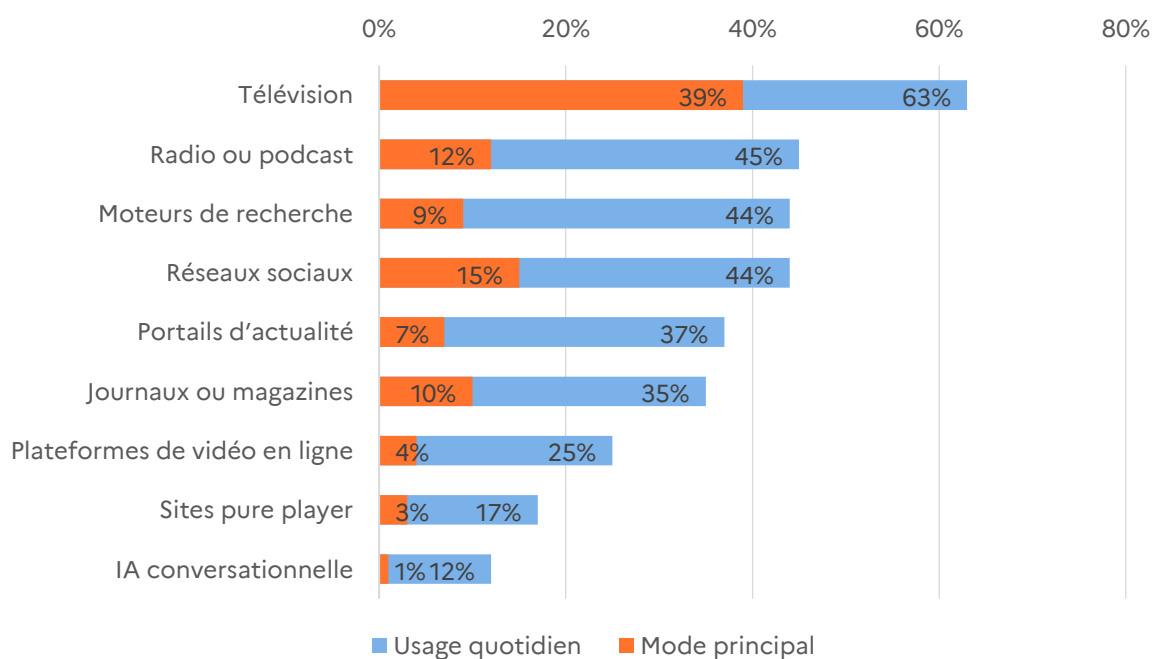
² Arcom-DGMIC (2026), *Étude sur le modèle économique de l'information en France*, janvier.

³ Stiglitz J. E. et Ventura-Bolet M. (2025), « The impact of AI and digital platforms on the information ecosystem », *NBER Working Paper*, n° 34318, septembre.

⁴ Arcom-DGMIC (2026), *Étude sur le modèle économique de l'information en France*, op. cit.

acteurs du numérique devraient capter 65 % des recettes publicitaires nettes en France (contre 52 % en 2022). Parallèlement, la part des revenus alloués aux médias qui investissent en amont dans les contenus continuerait de s'éroder, passant de 40 % en 2022 à 29 % en 2030, soit une perte estimée à 800 millions d'euros sur la période.

Graphique 1 – Modes d'accès à l'information des Français



Lecture : 63 % des Français interrogés regardent quotidiennement la télévision pour s'informer. Pour 39 % des Français interrogés, il s'agit du mode principal d'accès à l'information.

Source : Arcom (2026), *Les Français et l'information*. 2^e édition, janvier

1.2. Une asymétrie de régulation qui altère la qualité du débat public

Les plateformes numériques occupent désormais une place centrale dans la circulation de l'information. N'étant généralement ni productrices d'information ni éditrices, **elles ont longtemps échappé à une partie des obligations applicables aux médias classiques**. Des régulations européennes spécifiques ont toutefois été mises en place pour renforcer leurs obligations de transparence, de diligence et de gestion des risques, sans pour autant leur imposer une responsabilité éditoriale comparable à celle des médias traditionnels¹.

Les nouvelles formes d'accès à l'information, de même que l'apparition de nombreux nouveaux producteurs de contenu grâce aux facilités de production et de diffusion qu'offrent les outils numériques, transforment les enjeux autour du pluralisme : il ne s'agit plus seulement de garantir

¹ Digital Services Act (DSA).

l'existence de contenus reflétant une diversité de points de vue, mais plutôt de s'assurer que les informations auxquelles sont effectivement exposés les citoyens couvrent bien cette diversité, ce qui peut aller à l'encontre des pratiques des plateformes et de leurs intérêts économiques¹.

De nombreux travaux ont en effet montré que la personnalisation algorithmique des contenus, qu'elle soit opérée par les moteurs de recherche, les réseaux sociaux ou, de plus en plus, par les agents conversationnels², est susceptible d'orienter ou de réduire la diversité informationnelle à laquelle les individus sont effectivement exposés et d'avoir une influence sur la formation des opinions et des croyances des individus³. Même s'il demeure difficile de démontrer que cette exposition transforme à plus long terme les affiliations partisans ou les comportements électoraux, ces mécanismes peuvent être de nature à fragiliser l'idéal délibératif, en ancrant les individus dans des environnements informationnels fragmentaires et idéologiquement orientés.

On observe aujourd'hui **une concentration croissante des outils du débat public entre les mains d'un nombre limité d'acteurs, notamment extra-européens**, structurant à la fois la circulation et la hiérarchisation de l'information, et qui risque de s'accroître avec le développement de l'intelligence artificielle. Leurs logiques économiques peuvent entrer en tension avec les exigences démocratiques liées au pluralisme informationnel et à la qualité du débat public. Les médias plus traditionnels ne sont pas pour autant exempts de ces tensions entre impératifs économiques et exigences démocratiques. Le paysage médiatique français se distingue d'ailleurs par une forte concentration, dont l'intensité varie entre la presse nationale, locale, la radio et la télévision⁴, qui fragilise l'image d'indépendance des rédactions et alimente la méfiance du public. Aujourd'hui, 62 % des citoyens estiment que les journalistes dépendent des intérêts économiques de leurs propriétaires, une inquiétude renforcée lorsque les médias sont rachetés par des groupes extérieurs au secteur⁵, d'autant plus lorsqu'ils contribuent à la promotion d'agendas idéologiques identifiés.

Un autre risque qui pèse aujourd'hui sur la confiance dans les institutions démocratiques et la qualité du débat public est **la diffusion massive de fausses informations**, et plus largement les manipulations de l'information : certaines estimations (portant sur des échantillons de

¹ États généraux de l'information (2024), *Protéger et développer le droit à l'information : une urgence démocratique*, rapport, septembre.

² Voici la définition de la CNIL : « Les agents conversationnels sont des logiciels permettant le dialogue d'un utilisateur avec un programme destiné à lui fournir des informations ». Voir CNIL (2021), « *Chatbots : les conseils de la CNIL pour respecter les droits des personnes* », 10 février.

³ Gauthier G., Hodler R., Widmer P. et Zhuravskaya E. (2026), « *The political effects of X's feed algorithm* », *Nature*, vol. 652, p. 416-423.

⁴ IGF (2022), *La concentration dans le secteur des médias à l'ère numérique : de la réglementation à la régulation*, rapport, mars.

⁵ Assouline D. (2022), *À l'heure du numérique, la concentration des médias en question ?*, Sénat, rapport de commission d'enquête n° 593, mars.

contenus d'intérêt public pondérés par l'exposition des utilisateurs) mesurent 11 % d'informations fausses ou trompeuses sur X (ex-Twitter), 15 % sur Facebook et jusqu'à 25 % sur TikTok¹. Bien que la majorité des utilisateurs conservent une distance critique avec la désinformation, les architectures des réseaux sociaux, moins régulés, permettent de la produire et de la diffuser rapidement, à moindre coût, grâce à de fortes capacités de viralité même avec une minorité d'utilisateurs actifs². Si les conséquences directes de la désinformation sur les comportements individuels et collectifs restent discutées, elle apparaît impliquée dans des phénomènes de polarisation politique, de violences sociales, et provoquerait une diminution de la confiance institutionnelle³. Là aussi, l'intelligence artificielle et sa capacité à produire à grande échelle des contenus trompeurs de plus en plus crédibles est de nature à accentuer le risque dans un futur proche⁴.

1.3. Garantir la production d'une information de qualité, indépendante et pluraliste

Il apparaît indispensable de construire des espaces de débat permettant une délibération sincère et partagée, condition nécessaire à une démocratie fonctionnelle. Cela passe notamment par des garanties sur la qualité de l'information et par une transparence des circuits d'intermédiation.

Préserver des sources d'information fiables suppose de soutenir les acteurs qui assurent directement la production de l'information, notamment sur le plan économique face à la concurrence des nouveaux acteurs numériques. Trois leviers apparaissent déterminants :

- **un renforcement du service public d'information**, en garantissant un financement adéquat, durable, prévisible et indépendant. En contrepartie, le service public de l'information doit renforcer son engagement sur les valeurs qui contribuent au débat démocratique : pluralisme, qualité de l'information, représentativité sociale et territoriale et accessibilité, notamment sous des formats numériques ;
- **un soutien renforcé aux médias indépendants, locaux et régionaux, ainsi qu'aux nouveaux créateurs de contenus, dans le cadre d'une simplification et d'une modernisation des aides à la presse**⁵. La prise en compte de nouveaux critères, notamment en matière de transparence

¹ Structural Indicators to Monitor Disinformation Scientifically Project (2026), *Second Measurement of the State of Online Disinformation in Europe on Very Large Online Platforms*, rapport, Science Feedback.

² Berriche M. (2024), « Tu crois que c'est vrai ? Diversité des régimes d'énonciation face aux fake news et mécanismes d'autorégulation conversationnelle », thèse de sociologie, université Paris Cité.

³ Ecker U. K. H., Tay L. Q., Roozenbeek J., van der Linden S., Cook J., Oreskes N. et Lewandowsky S. (2024), « Why misinformation must not be ignored », *American Psychologist*, vol. 80(6), p. 867-878.

⁴ Clark S. et Lewandowsky S. (2025), « Seeing is Believing: The Continued Influence of Known AI-Generated 'Deepfake' Videos », document de travail.

⁵ États généraux de l'information (2024), *Protéger et développer le droit à l'information*, op. cit.

et de gouvernance, permettrait de mieux cibler et de renforcer l'indépendance éditoriale des bénéficiaires. Ce soutien pourrait également favoriser l'innovation technologique et des investissements structurels nécessaires à la pérennité du secteur ;

- **une actualisation des règles de concentration** issues de la loi de 1986, en **intégrant en plus de l'approche horizontale une approche verticale** qui tienne compte de l'ensemble de la chaîne de production, de diffusion et de distribution de l'information pour s'adapter aux mutations de l'écosystème informationnel.

1.4. Renforcer la transparence algorithmique et protéger l'espace informationnel

L'Union européenne s'est dotée **ces dernières années d'un cadre réglementaire ambitieux pour encadrer les plateformes numériques**¹, dont il faut assurer désormais l'application effective, à travers des capacités suffisantes de contrôle, d'audit et de sanction. En complément, un renforcement du cadre applicable à la publicité numérique, complémentaire au Digital Services Act (DSA), apparaît également nécessaire pour limiter les externalités négatives créées par le modèle reposant sur la publicité², en particulier l'incitation à la mise en avant des contenus les plus engageants sans tenir compte de leur qualité ou de leur fiabilité. Il s'agirait notamment de renforcer le contrôle des publicités interdites ou destinées aux publics vulnérables, d'empêcher le financement de sites et contenus nocifs par la publicité, et de mieux encadrer l'articulation entre systèmes publicitaires et systèmes de recommandation.

Par ailleurs, **l'article 40 du DSA ouvre l'accès des chercheurs aux données des plateformes**, afin de permettre le développement de capacités d'analyse indépendantes sur les dynamiques informationnelles en ligne. Là encore, il reste cependant un enjeu quant à sa mise en œuvre effective. Un soutien à la structuration de réseaux de recherche sur ces sujets pourrait être envisagé aux niveaux français et européen. Un « **CERN des environnements informationnels numériques** » pourrait ainsi être créé pour soutenir la recherche sur ces sujets et renforcer les capacités d'analyse³. Cette structure pourrait également être un appui pour développer, tester et évaluer des algorithmes alternatifs, renforcer l'interopérabilité au niveau européen ainsi que l'accès aux données, afin de favoriser l'émergence de marchés plus ouverts. Plus généralement, un **soutien européen à des architectures ouvertes et décentralisées**

¹ Notamment les Digital Services Act (DSA), Digital Markets Act (DMA), European Media Freedom Act (EFMA) et Artificial Intelligence Act (AI Act) ou encore le Règlement général sur la protection des données (RGPD).

² Bronner G. (2022), *Les lumières à l'ère numérique*, rapport au Président de la République, janvier.

³ Scharfbillig M., Lewandowsky S., Altay S. et al. (2026), *Fractured Reality. How Democracy Can Win The Global Struggle Over The Information Space*, Luxembourg, Office de publication de l'Union européenne.

contribuerait à renforcer la capacité d'innovation, la souveraineté numérique et l'autonomie stratégique de l'Europe face aux grandes plateformes numériques.

1.5. Renforcer la résilience informationnelle face à la désinformation, aux ingérences étrangères et aux contenus générés par l'IA

Une régulation et une transparence renforcée des plateformes numériques sont déjà de nature à limiter la diffusion de fausses informations, mais ne sont pas suffisantes. Le développement des IA génératives et la possibilité de produire à très bas coûts des contenus trompeurs pourrait contribuer à accélérer leur circulation. Il faut donc agir également sur un volet préventif sur ce sujet, avec une **politique nationale de résilience informationnelle**. Celle-ci s'appuierait sur la mise en place de dispositifs pérennes de *prebunking* (« démystification préventive »), avec une sensibilisation aux questions de sources et de preuves, aux manipulations narratives, à l'IA et aux *deepfakes* (« hypertrucages ») ainsi qu'aux réflexes de vérification et de repartage¹. Elle se diffuserait auprès des enfants et des jeunes par un **renforcement de l'éducation aux médias et à l'information** dans le parcours scolaire et universitaire, mais viserait également les adultes et en particulier les parents (avec un accompagnement à la parentalité numérique²).

Pour contrer les attaques concertées de désinformation visant à déstabiliser l'opinion publique, notamment autour de périodes sensibles comme les élections, la France pourrait **pérenniser le dispositif intégré de détection, d'alerte et de réponse aux ingérences étrangères** mis en place pour les élections municipales en 2026, et le développer, sur le modèle de la *task force* dédiée canadienne³, avec notamment un **protocole public qui permet d'alerter les citoyens lorsqu'une ingérence détectée atteint un seuil critique**. L'objectif serait de passer d'un dispositif surtout réactif à une capacité d'anticipation plus structurée, fondée sur des responsabilités clairement identifiées et une doctrine de réponse partagée.

Enfin, pour renforcer une forme de pluralisme sur les réseaux sociaux et éviter que la délibération démocratique s'y réduise à des formats courts, polarisés et non contradictoires, il serait possible de **rendre obligatoire les débats contradictoires pour les élections nationales**. C'est le cas en Argentine depuis 2016⁴, et prochainement en Espagne⁵. La diffusion de ces

¹ Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (2026), *Stratégie nationale de lutte contre les manipulations de l'information 2026-2030*, février.

² États généraux de l'information (2024), *Protéger et développer le droit à l'information*, op. cit.

³ Beaune C. et Loiseau N. (2026), « *Contre les ingérences, pour un nouveau bouclier démocratique, français et européen !* », *Point de vue*, Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan, avril.

⁴ Loi n° 27.337 du 23 novembre 2016.

⁵ Projet de loi organique n°121/000063.

débats pourrait être adaptée aux nouveaux usages afin de les rendre plus accessibles et visibles, en particulier sur les plateformes.

1.6. Des forces extérieures qui déstabilisent nos démocraties pour promouvoir un modèle illibéral

Les démocraties européennes sont désormais aussi confrontées à des stratégies de déstabilisation assumées, qui ne relèvent plus seulement de la concurrence diplomatique classique, mais d'**une logique de conflit hybride**. Les régimes autoritaires, au premier rang desquels la Russie et ses alliés, mobilisent un large spectre d'outils (cyberattaques, ingérences numériques, financement opaque d'acteurs politiques, etc.) afin d'affaiblir la confiance dans les institutions démocratiques. Ces opérations visent moins à convaincre qu'à fragmenter le débat public, polariser les sociétés et installer un doute permanent sur la capacité des démocraties à se gouverner elles-mêmes, comme l'illustre par exemple la crise autour de l'élection présidentielle roumaine de 2024¹. Les groupes terroristes participent également de cette logique de conflictualité en attaquant directement les sociétés ouvertes, par la violence physique comme par la propagande numérique².

Cette pression extérieure s'inscrit dans un contexte où les vulnérabilités internes des démocraties sont plus facilement exploitables. Les dispositifs en France comme Viginum, voire *French Response*, traduisent la prise de conscience de cette menace, en identifiant les opérations de manipulation informationnelle étrangères. Toutefois, la réponse reste essentiellement réactive et fragmentée au niveau européen.

Ces forces ne se contentent pas de fragiliser les démocraties libérales de l'extérieur : **elles représentent et promeuvent aussi des modèles politiques illibéraux qui se présentent comme plus efficaces, plus stables ou plus protecteurs**. L'illibéralisme ne se manifeste pas nécessairement par une rupture ouverte avec la démocratie³. Il procède le plus souvent par un glissement progressif : les élections sont maintenues, mais les contre-pouvoirs sont affaiblis ; les institutions subsistent, mais leur indépendance est réduite ; la souveraineté populaire est invoquée, mais le pluralisme, l'État de droit et le débat critique sont marginalisés.

Les démocraties libérales, dont se revendiquent la France et l'UE, reposent au contraire sur une conception substantielle de l'État de droit, fondée non seulement sur le principe de prééminence du droit et le respect de la hiérarchie des normes, mais aussi sur la garantie

¹ Beaune C. et Loiseau N. (2026), « [Contre les ingérences, pour un nouveau bouclier démocratique, français et européen !](#) », *op. cit.*

² Micheron H. (2024), *La colère et l'oubli. Les démocraties face au jihadisme européen*, Paris, Gallimard.

³ Arceneaux K., Escudier A. et Ivaldi G. (2026), « [Réflexions sur la dérive illibérale des démocraties contemporaines](#) », Note de recherche du CEVIPOF, janvier.

effective des droits fondamentaux, la séparation des pouvoirs, l'indépendance de la justice, le pluralisme, la liberté d'association et l'existence assumée de contre-pouvoirs fonctionnels. Ce modèle est consacré dans plusieurs textes fondamentaux, comme la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 à l'article 16, le Traité sur l'Union européenne à l'article 2, ou la Charte des droits fondamentaux de l'UE.

Les exigences de la démocratie libérale peuvent la faire apparaître comme lente et procédurale. Cette fragilité apparente est exploitée par les promoteurs de modèles illibéraux, qui opposent aux contre-pouvoirs, au pluralisme et au compromis la promesse d'un pouvoir plus direct et plus efficace face aux crises économiques, migratoires, sécuritaires ou identitaires. Comme le souligne une note de l'Institut Montaigne sur les cas hongrois, polonais et italien¹, malgré des différences de programme, l'arrivée au pouvoir de forces illibérales se traduit systématiquement par une remise en cause prioritaire de l'État de droit, de l'indépendance de la justice et des contre-pouvoirs dans l'objectif d'élargir leur contrôle sur les institutions : le compromis devient impuissance, le contrôle juridictionnel devient entrave, et le pluralisme devient désordre.

La progression des modèles illibéraux ne passe pas seulement par la conquête électorale du pouvoir : elle s'opère en amont, par la structuration d'écosystèmes d'influence capables de peser sur les idées, les normes et les agendas publics. D'une part, les mouvements politiques illibéraux cherchent à consolider leur assise en s'appuyant sur des relais intellectuels et privés (*think tanks*, fondations, etc.) à l'image de la montée en puissance d'acteurs eurosceptiques et illibéraux dans l'espace bruxellois, par exemple autour de MCC Brussels (principalement financé par l'ancien gouvernement de Viktor Orban²). D'autre part, certains acteurs privés, font primer leurs intérêts économiques sur les valeurs démocratiques, dans un contexte qualifié par certains travaux de « capitalisme de la finitude »³, contribuent à structurer ces mouvements en mobilisant différents canaux d'influence : financement d'organisations, soutien à des campagnes d'opinion, contrôle d'infrastructures numériques ou concentration d'actifs médiatiques dont les lignes éditoriales peuvent être directement influencées, comme le montre l'exemple du changement de contrôle de Vivendi en 2015 et de ses conséquences sur les chaînes de télévision du groupe⁴.

¹ Jaffrelot C., Lazar M., Lebaudy J. et Leridon B. (2026), « [Hongrie, Pologne, Italie : les nationaux-populistes à l'épreuve du pouvoir](#) », Note d'éclairage, Institut Montaigne, avril.

² Blum J. (2026), « [Entre influences étrangères et percée eurosceptique. Les think tanks à Bruxelles, nouveau champ de bataille des idées en Europe](#) », Point de vue, Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan, avril.

³ Institut Avant-Garde (2025), « [Dialogue avec Arnaud Orain – Essai sur le capitalisme de la finitude](#) », article du 22 avril.

⁴ Cagé J., Hengel M., Hervé N. et Urvoy C. (2025), « [Political bias in the media – Evidence from the universe of French broadcasts, 2002-2020](#) », CESifo Working Paper, n° 11741, mars.

1.7. En France, une vigilance nécessaire

En France comme en Europe, le risque n'est pas tant celui d'un basculement brutal que celui d'une érosion progressive de l'attachement aux valeurs démocratiques qui favorise ou facilite des restrictions durables des libertés publiques. Sur ce point, la situation européenne et française incite à la vigilance.

D'une part, parce qu'au-delà d'une aspiration croissante d'une partie des citoyens à des formes d'autorité plus fortes ou à un moindre pluralisme¹, le climat politique d'ensemble met à jour des vulnérabilités particulières. On assiste par exemple à des remises en cause récurrentes de la justice qui contribuent, comme le montre Magali Lafourcade, à délégitimer l'indépendance judiciaire, sapant de fait l'État de droit². Si la France reste une démocratie stable et fonctionnelle, des travaux de comparaison internationale pointent un repli progressif des indicateurs sur les libertés publiques³. Enfin, on assiste à un durcissement des formes de la conflictualité démocratique (notamment les violences envers les élus⁴...) qui expriment et nourrissent des tentations autoritaires et une banalisation de la violence, politique et sociale.

D'autre part, parce que des spécificités institutionnelles françaises offrent des opportunités à un éventuel exécutif illibéral. Certains outils institutionnels, conçus pour assurer l'efficacité et la continuité de l'action publique, pourraient en effet être dévoyés pour devenir des accélérateurs de concentration du pouvoir. Les constitutionnalistes Olivier Beaud et Denis Baranger identifient notamment des risques liés à l'article 11 sur le référendum (qui permettrait de modifier la Constitution), l'article 16 sur les pouvoirs exceptionnels du président de la République, ou encore l'article 38 sur les ordonnances⁵. À cet égard, un pouvoir illibéral disposerait d'outils d'action plus puissants que d'autres exécutifs européens.

¹ CEVIPOF (2026), *Baromètre de la confiance politique – vague 17*, op. cit.

² Lafourcade M. (2026), *La Justice en procès. Les populistes à l'assaut de l'État de droit*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.

³ Robert M.-V. et von Nostitz F.-C. (2025), « *Benchmarking French Democracy* », dans Druetz É., Gonthier F., Kelbel C., Mayer N., von Nostitz F.-C. et Tiberj V. (dir.), *French Democracy in Distress: Challenges and Opportunities in French Politics*, op. cit., p. 53-81 ; Défenseur des droits (2024), *Rapport annuel d'activité 2023*, mars ; id. (2025), *Rapport annuel d'activité 2024*, mars.

⁴ Spillebout V. (2024), *Rapport sur la proposition de loi renforçant la sécurité des élus locaux et la protection des maires*, Assemblée nationale, rapport n° 2139, janvier.

⁵ Baranger D. et Beaud O. (2025), *La Dissolution de la V^e République*, Paris, Les Petits Matins.

1.8. Renforcer la séparation des pouvoirs, l'indépendance de la justice et les garanties de l'État de droit

Face à ces menaces illibérales externes comme internes¹, construire la résilience de la démocratie libérale suppose d'abord de consolider les garanties institutionnelles sur l'indépendance de la justice et sur le respect de l'État de droit, qui en sont les premières cibles.

En ce qui concerne l'autorité judiciaire, la garantie de son autonomie et de son indépendance, y compris budgétaire, peut passer par plusieurs leviers :

- **la sanctuarisation des moyens de la justice**, à un moment où elle apparaît sous-dotée notamment en comparaison européenne², via un cadre budgétaire renforcé³ qui garantit un financement conforme aux besoins en impliquant davantage les institutions judiciaires, comme c'est le cas aux Pays-Bas ou au Danemark ;
- **le renforcement des moyens dédiés au Défenseur des droits et le suivi de ses recommandations**, afin de rendre plus effectifs ses pouvoirs d'enquête et d'injonction, ainsi que, dans les cas prévus par la loi, de transmission ou de mise en mouvement de l'action publique par voie de citation directe⁴.

Renforcer la légitimité et l'indépendance du Conseil constitutionnel afin de le rapprocher d'une véritable Cour constitutionnelle permettrait également de renforcer les garanties de respect de l'État de droit, notamment en cas de recours à l'article 16 de la Constitution. Pour cela, il conviendrait d'instaurer des critères de nomination plus exigeants, en s'inspirant de ceux applicables aux juges de la CEDH⁵ et de la CJUE⁶ (garanties d'indépendance, haute considération morale, compétence juridique reconnue et aptitude à exercer de hautes fonctions juridictionnelles), et supprimer la présence de droit des anciens présidents de la République, peu compatible avec l'image d'impartialité attendue d'une juridiction constitutionnelle.

¹ Escudier A. (2025), « Double résilience démocratique : le nouveau Grand débat », conférence du 2 octobre, Sciences Po ; id. (2026), « Des discours populistes à la double résilience démocratique : pour un autre cadre d'analyse », *Revue politique et parlementaire*, n° 1117, mai, p. 127-135.

² CEPEJ (2024), *Systèmes judiciaires européens – Cycle d'évaluation 2024 (données 2022)*, rapport d'évaluation.

³ Lacabarats A. (2018), « Quelle indépendance financière pour l'autorité judiciaire ? Perspectives européennes », *Revue française de finances publiques*, n° 142, p. 65-70.

⁴ Commission nationale consultative sur les droits de l'homme (2010), « Avis sur le Défenseur des droits », 4 février.

⁵ Convention européenne des droits de l'homme, article 21.

⁶ Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, articles 253 et 255.

Renforcer de manière plus générale la connaissance par les citoyens des institutions de la V^e République et des principes de l'État de droit¹ est également possible. Un passeport « EducDroit » obligatoire pourrait être créé dans le secondaire sur le modèle du passeport « EducFi », porté par la Banque de France².

1.9. Renforcer la transparence des influences et l'autonomie financière de la société civile démocratique

Enfin, la protection de l'État de droit passe par des mesures effectives en amont pour améliorer la vigilance sur les intérêts privés ou étrangers :

- **renforcer le répertoire français des représentants d'intérêts**, en s'inspirant du registre de transparence européen, pour intégrer les formes indirectes d'influence (campagnes de communication, plateformes, événements, contributions organisées à des consultations publiques, etc.) et mieux documenter la chaîne de financement des actions d'influence (clients ou mandants, bénéficiaires finaux, montants, éventuels financements étrangers...);
- **encourager l'émergence d'un modèle français et européen de mécénat, au service des associations, fondations, médias indépendants et autres acteurs de l'écosystème démocratique**. Il s'agirait de désigner des priorités démocratiques, avec un rôle d'entraînement de l'État et des contributions privées, par exemple via des campagnes et des fonds d'abondement³.

2. Objectif 2050 : consolider la résilience démocratique française et faire de l'Europe un fer de lance de la démocratie

Les priorités à court terme sont donc de répondre aux menaces qui ont une capacité de nuisance rapide sur le débat public et plus largement sur l'adhésion aux valeurs démocratiques, comme on vient de le développer. Mais des tendances plus profondes sont également à l'œuvre, notamment une défiance de plus en plus marquée vis-à-vis des institutions. Celles-ci contribuent à l'érosion progressive du socle démocratique et il convient de travailler pour les inverser à moyen terme, afin de reconstruire une démocratie durablement solide.

¹ États généraux de la justice (2022), *Rendre justice aux citoyens*, rapport au Président de la République.

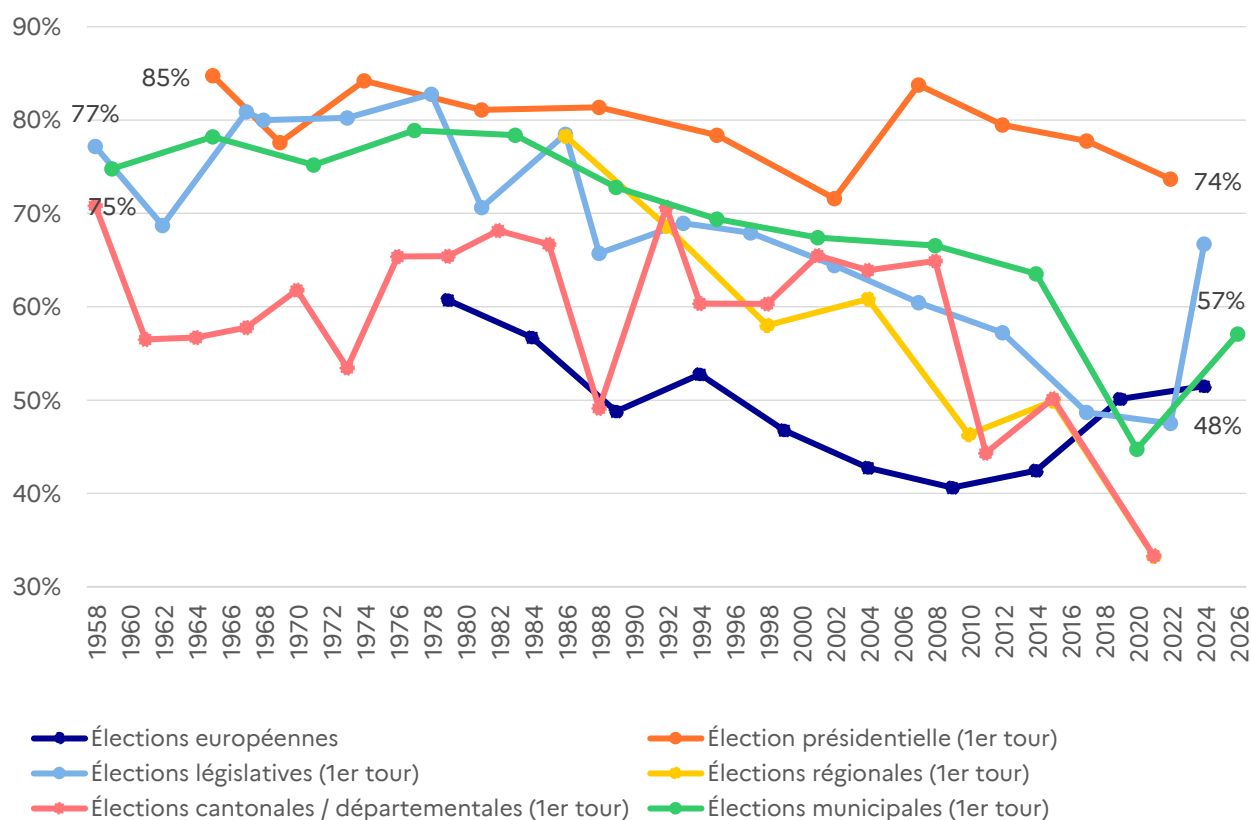
² Banque de France (2024), « La stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière (EDUCFI) », page Web mise à jour le 13 décembre.

³ Bekkers R. (2015), « When and why matches are more effective subsidies than rebates », *Research in Experimental Economics*, vol. 18, p. 183-211.

2.1. Une citoyenneté de plus en plus distante

La participation électorale est depuis longtemps considérée comme l'un des principaux indicateurs de la vitalité démocratique. Or, depuis les années 1980, l'abstention s'est progressivement imposée comme une caractéristique structurelle du paysage électoral français, touchant de manière croissante les scrutins intermédiaires comme les élections législatives. Longtemps relativement épargnée grâce au mode de scrutin et sa forte médiatisation, l'élection présidentielle est elle aussi concernée par cette dynamique de démobilisation, notamment au fil des quatre derniers scrutins, avec un niveau élevé d'abstention particulièrement élevé en 2022 (Graphique 2).

Graphique 2 – Taux de participation aux élections sous la V^e République



Lecture : au premier tour des élections législatives de 1958, le taux de participation était de 77 %.

Source : ministère de l'Intérieur

Ce phénomène, largement étudié par les sciences sociales, dépasse le seul cadre français. Si les analyses classiques ont longtemps mis en lumière des ressorts structurels – l'abstention étant alors interprétée comme le prolongement d'un déficit d'intégration ou d'une situation de

relégation¹ –, cette lecture, bien que toujours pertinente, ne suffit plus aujourd'hui. À ces logiques d'exclusion s'ajoutent des facteurs plus explicitement politiques, qui marquent une prise de distance volontaire avec le scrutin, à des degrés variables : elle traduit alors l'expression d'un rejet délibéré de l'offre électorale, une défiance à l'égard des dirigeants, un doute grandissant quant à l'efficacité réelle de l'acte de vote ou encore une simple indifférence aux enjeux du scrutin.

Ce désengagement s'inscrit plus largement dans ce que certains observateurs appellent l'émergence d'une « citoyenneté distante », caractérisée par un retrait informé et réfléchi à l'égard de la politique². Cette évolution traduit un affaiblissement du rapport traditionnel de délégation politique et une relation plus intermittente, voire plus critique, aux partis et au vote mais aussi une citoyenneté plus distante, qui s'exprime de plus en plus en dehors du canal traditionnel de l'acte électoral³. L'Enquête électorale française de 2026 confirme que **l'abstention apparaît de plus en plus comme une forme d'expression politique à part entière plutôt qu'un simple signe de désintérêt⁴**, avec une large majorité des abstentionnistes qui déclarent continuer à s'intéresser à la politique et aux élections présidentielles.

Si l'abstention peut donc être interprétée comme une critique du fonctionnement de la démocratie, il est cependant **crucial de distinguer cette critique et l'attachement aux principes démocratiques, qui demeure massif**. Le malaise actuel ne traduit pas une désaffection pour l'idéal démocratique, mais une réaction critique face aux dysfonctionnements perçus de sa mise en œuvre concrète. En effet, si 82 % des Français soutiennent le principe d'un gouvernement démocratique, 76 % estiment que la démocratie fonctionne mal ou pas du tout dans le pays⁵. Ce décalage profond alimente non seulement une demande de refondation globale, mais fait également émerger des aspirations à l'autorité qui fragilisent les fondements mêmes du régime représentatif.

Cette situation française s'inscrit dans une dynamique plus globale, marquée par une « fatigue démocratique ». Celle-ci contraste avec l'optimisme de la génération précédente sur ce sujet,

¹ Lancelot A. (1968), *L'abstentionnisme électoral en France*, Paris, Presses de Sciences Po ; Lane R. E. (1972), *Political Man*, New York, The Free Press.

² Druetz É., Gonthier F., Kelbel C., Mayer N., von Nostitz F.-C. et Tiberj V. (2025), *French Democracy in Distress. Challenges and Opportunities in French Politics*, Londres, Palgrave Macmillan, coll. « French Politics, Society and Culture ».

³ Tiberj V. (2020), « Voter ne suffit plus. Renouvellement générationnel, rapport à l'élection et transformation de la participation politique », *Agora débats/jeunesses*, vol. 86(3), p. 143-159.

⁴ Muxel A. (2026), « [L'abstention, une piqure de rappel du malaise envers la représentation politique](#) », dans *Décryptage des résultats des élections municipales au lendemain du 22 mars 2026*, Sciences Po.

⁵ Cautrès B. (2026), « [Une demande de "reset démocratique" ?](#) », dans *Baromètre de la confiance politique du CEVIPOF. Vague 17, février 2026 – Décryptage par les chercheurs*, Sciences Po.

illustré par la thèse de la « fin de l'histoire »¹ et confortée par une expansion mondiale du nombre de régimes démocratiques entre 1987 et 2005. Il reste que même dans cette dynamique générale, **la France se distingue par une prévalence de « démocrates insatisfaits » plus élevée que chez ses voisins européens**².

2.2. Une crise de la représentativité

Cette érosion démocratique se traduit concrètement par un désaveu massif de la confiance envers les institutions politiques, confirmé par des données d'enquête : seuls 22 % des Français maintiennent leur confiance dans l'institution présidentielle, 20 % dans l'Assemblée nationale et 26 % dans le Sénat, tandis que l'approbation des parlementaires plafonne à 34 % pour leur propre député et s'établit à peine à 30 % au niveau global³. Les corps intermédiaires ne sont pas non plus épargnés par ce sentiment de défiance, avec 26 % de confiance pour les syndicats et seulement 16 % pour les partis politiques. Si cette défaillance institutionnelle n'ébranle pas l'attachement théorique aux principes démocratiques fondamentaux, elle fragilise dangereusement la légitimité de l'action publique. Dans ce paysage, seules les instances politiques locales parviennent à s'en sortir : 60 % des enquêtés accordent ainsi leur confiance à leur maire (Graphique 3) et 58 % à leur conseil municipal, tandis que le conseil régional préserve un socle d'approbation de 46 %, en dépit d'une relative méconnaissance de son fonctionnement par les administrés.

Ce décalage entre l'idéal démocratique et sa mise en pratique nourrit un sentiment croissant de déconnexion entre représentants et représentés. Ce « divorce » tient avant tout à la perception d'une double incapacité des élus : celle d'honorer leurs engagements en actes concrets, et celle de refléter fidèlement le corps électoral. Ce constat alimente le sentiment d'une gouvernance confisquée par une élite politique – mais aussi économique, culturelle, etc. – qui ne reflète pas la diversité de la population, et qui est perçue comme distante, privilégiée et hermétique aux réalités économiques ainsi qu'aux difficultés quotidiennes de la majorité des citoyens⁴.

Cette impression de déconnexion est alimentée par une dégradation de la crédibilité de la parole publique, dans un contexte d'affaires judiciaires impliquant des responsables politiques au plus haut niveau : plus de 70 % des Français portent un regard négatif sur le personnel

¹ Fukuyama F. (1992), *The End of History and the Last Man*, New York, The Free Press.

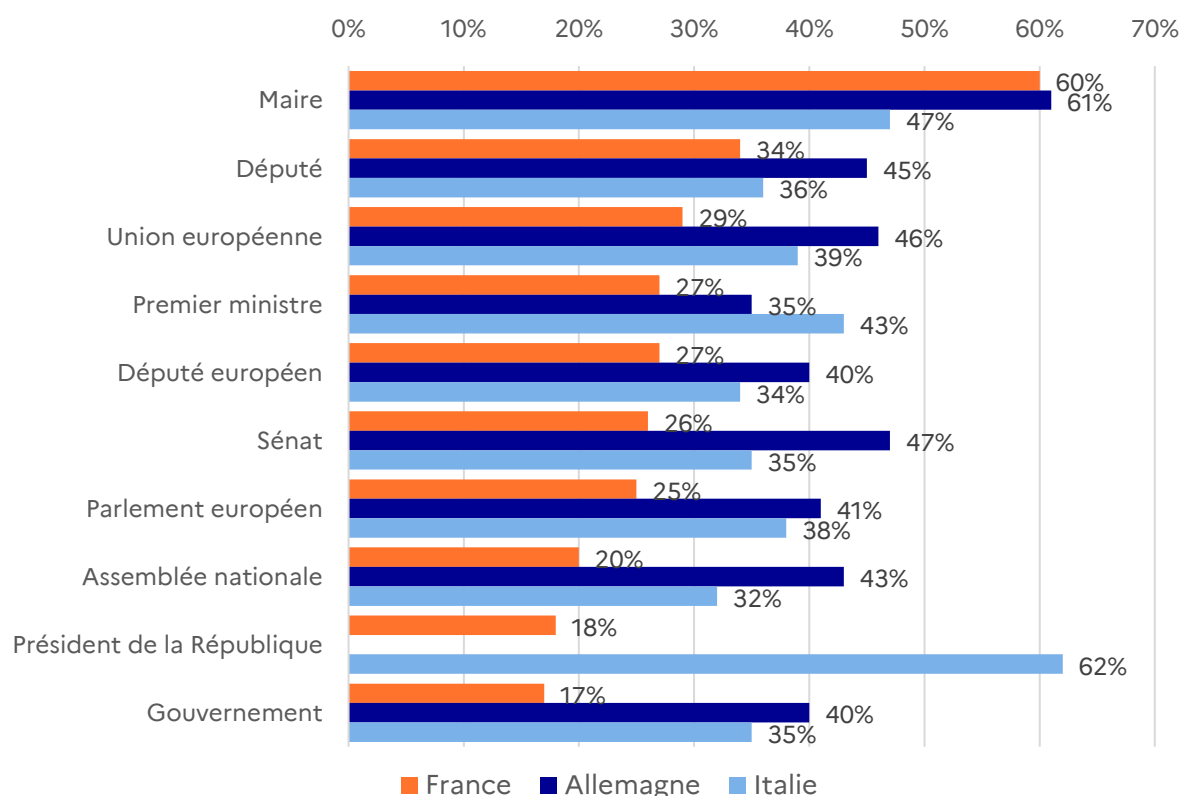
² Grossman E. et Sauger N. (2017), *Pourquoi détestons-nous autant nos politiques ?*, Paris, Presses Sciences Po, coll. « Nouveaux débats » ; Rouban L. (2018), *La démocratie représentative est-elle en crise ?*, Paris, La Documentation française, coll. « Doc' en Poche – Place au débat ».

³ CEVIPOF (2026), *Baromètre de la confiance politique – vague 17*, février.

⁴ Cautrès B. et Rouban L. (2025), « The social roots of political trust and democracy. The French Critical Citizen revisited », dans Druez É., Gonthier F., Kelbel C., Mayer N., von Nostitz F.-C. et Tiberj V. (dir.), *French Democracy in Distress: Challenges and Opportunities in French Politics*, op. cit., p. 315-340.

politique, seuls 20 % des citoyens estiment désormais que les élus tiennent leurs promesses, et une majorité de 76 % va jusqu'à suspecter une corruption généralisée au sein de la classe politique, qualifiant explicitement les élus et dirigeants de « plutôt corrompus »¹.

Graphique 3 – Niveau de confiance dans les institutions et les représentants politiques



Note : cumul des réponses « très confiance » et « plutôt confiance » à la question « Avez-vous très confiance, plutôt confiance, plutôt pas confiance ou pas confiance du tout dans les institutions suivantes ? » du baromètre de la confiance politique.

Lecture : 60 % des Français interrogés déclarent avoir très confiance ou plutôt confiance dans leur maire.

Source : CEVIPOF (2026), *Baromètre de la confiance politique – vague 17, février*

2.3. L'impuissance perçue de l'État et des pouvoirs publics

Le malaise démocratique actuel ne saurait être réduit à une simple défiance institutionnelle ; il prend aussi racine dans une mutation profonde des structures économiques et sociales qui, sous l'effet de la mondialisation et des transformations des chaînes de valeurs internationales, fragilise le contrat social du fait d'une fragmentation accrue. L'émergence de nouvelles inégalités, marquées par la montée en puissance du patrimoine sur le revenu, une

¹ CEVIPOF (2026), *Baromètre de la confiance politique – vague 17, op. cit.*

hétérogénéité territoriale croissante et une précarisation liée aux mutations de l'emploi, met l'État social dans une situation de plus grande faiblesse apparente.

Ces mutations des rapports de force s'inscrivent dans une reconfiguration progressive de la souveraineté, portée par une intégration internationale et européenne toujours plus poussée qui conduit à un accroissement de la complexité des processus décisionnels et à une moindre lisibilité de l'action publique pour le citoyen.

Dans ce contexte, la capacité de la puissance publique à réguler des phénomènes largement transnationaux, aux conséquences socioéconomiques importantes nationalement, est perçue comme fortement limitée. L'État lui-même apparaît impuissant. Plus de la moitié des Français considèrent ainsi que « le gouvernement ne peut plus faire grand-chose et que le pouvoir réel est ailleurs »¹. Luc Rouban décrit ainsi une partie des Français comme étant désormais « désillusionnés », doutant de l'utilité du vote et favorable à des solutions d'efficacité technocratique².

2.4. Une aspiration à une démocratie plus participative

Ces constats ne traduisent cependant pas un rejet de la démocratie en tant que modèle ou que d'ensemble de valeur. Si les Français se disent pessimistes quant à l'évolution du fonctionnement de la démocratie³, les critiques qu'ils formulent concernant l'inefficacité des institutions sont articulées à une volonté de voir la démocratie française mieux répondre aux attentes des citoyens⁴.

En particulier, les Français se trouvent insuffisamment représentés par les mécanismes traditionnels de la démocratie représentative⁵. **Ils souhaitent un renforcement de la participation et être davantage associés aux décisions qui les concernent.** Ce qu'illustre par exemple la place progressivement occupée par les revendications institutionnelles et démocratiques dans le mouvement des Gilets jaunes – en particulier la demande

¹ Rouban L. (2025), « La désillusion politique », CEVIPOF (2025), dans *Baromètre de la confiance politique – vague 16*, note de recherche du CEVIPOF, avril, p. 3.

² Cautrès B. et Rouban L. (2025), « The social roots of political trust and democracy. The French Critical Citizen revisited », *op. cit.*

³ Sondage Toluna-Harris interactive pour le Haut-Commissariat à la stratégie et au plan (2025), « Les Français et leur vision de la France à l'horizon 2035 et 2050 ». Voir le Complément 3 disponible sur le site du HCSP.

⁴ CEVIPOF (2026), *Baromètre de la confiance politique 2026*, Sciences Po.

⁵ Pilet J., Bol D., Vittori D. et Paulis E. (2023), « Public support for deliberative citizens' assemblies selected through sortition: Evidence from 15 countries », *European Journal of Political Research*, vol. 62(3), p. 873-902.

d'instauration d'un Référendum d'initiative citoyenne (RIC¹) – ou encore le fait qu'une majorité de citoyens portent un jugement très positif sur les assemblées citoyennes².

Sur ce sujet, plusieurs avancées sont à souligner, comme l'institutionnalisation de la participation citoyenne sous l'égide du CESE, le développement de l'action du Centre interministériel de la participation citoyenne (CIPC) au sein de l'État, ou de nombreuses initiatives à l'échelon local : budgets participatifs, assemblées citoyennes municipales, etc. Les nouveaux outils numériques, qui permettent de mieux prendre en compte la diversité des points de vue³, constitue également des leviers d'innovation en faveur d'une amélioration de la participation.

Enrayer l'érosion du socle démocratique nécessite de lutter contre la désaffiliation des citoyens, mais aussi de comprendre leur ressentiment à l'égard d'institutions qui répondent insuffisamment à leurs attentes, comme le soulignent notamment Frédéric Gonthier et Nonna Mayer⁴. Trois voies semblent à privilégier : renforcer le caractère participatif des institutions ; lever les éventuels freins au vote ; et renforcer la représentation des personnes n'ayant pas le droit de vote, en particulier les jeunes⁵.

Renforcer l'efficacité et l'efficience des services publics, et de l'action publique au sens large, est un levier prioritaire pour reconstruire une confiance durable dans la démocratie. Ce sujet est abordé dans le chapitre « Administration et services publics » et ne sera pas développé dans les recommandations du présent chapitre.

2.5. Renforcer la démocratie participative en l'inscrivant davantage dans le cycle législatif

De nombreux dispositifs de démocratie participative existent déjà en France et continuent d'être développés. L'enjeu n'est donc pas tant l'absence de dispositifs, mais plutôt leur prise en compte effective, qui apparaît aujourd'hui insatisfaisante : comme le soulignent plusieurs

¹ Collectif d'enquête sur les Gilets jaunes (2019), « [Enquêter in situ par questionnaire sur une mobilisation. Une étude sur les gilets jaunes](#) », *Revue française de science politique*, vol. 69(5), p. 869-892.

² Reber B. (2025), « [Les assemblées citoyennes : un espoir sur fond de défiance politique](#) », *Note de recherche du Cevipof*, décembre.

³ Summerfield C., Argyle L., Bakker M. et al. (2024), « [How will advanced AI systems impact democracy?](#) », document de travail, août.

⁴ Gonthier F. et Mayer N. (2026), « [Le thème de la "fatigue démocratique" fait porter aux citoyens la responsabilité d'un malaise dont les causes sont largement institutionnelles](#) », *Le Monde*, 25 avril.

⁵ Une partie des propositions présentées ici rejoint celles émises par le Conseil national de la vie lycéenne et par les élèves consultés dans le cadre de « France 2035, France 2050 ». Voir les Compléments 4 à 8 disponibles sur le site du HCSP pour découvrir l'ensemble de leurs propositions.

rapports¹, leur articulation avec la prise de décision est une condition importante pour que ces dispositifs soient en mesure de rénover l'implication démocratique. Aussi, il conviendrait de :

- **poursuivre l'organisation de conventions citoyennes sur les sujets sensibles.** Ce mode de participation est largement apprécié, notamment du fait de la diversité qu'il assure². Il paraît pertinent de le mobiliser sur des sujets fortement polarisés (immigration, fin de vie, bioéthique, etc.) pour mener des débats apaisés ;
- **développer les modalités de consultations citoyennes**, favorisant un recours plus fréquent aux consultations et référendums locaux et en expérimentant – lorsque les sujets s'y prêtent – des consultations référendaires à options multiples, encadrées par des garanties de délibération, d'information pluraliste et de clarté sur les effets du vote ;
- **rendre plus effectif le Référendum d'initiative partagée (RIP)**, avec une diminution du seuil de soutien des électeurs inscrits nécessaire et la possibilité d'une procédure « inversée », initiée d'abord par les citoyens ;
- **créer un droit de suite des initiatives citoyennes**, applicable à la fois aux pétitions parlementaires et au RIP, pour permettre à ces outils d'agir concrètement sur l'agenda législatif et leur offrir un débouché institutionnel concret.

2.6. Faciliter l'exercice concret du vote

Bien que les obstacles pratiques au droit de vote ne semblent pas une cause significative à la montée de l'abstention, il peut toutefois être utile de se pencher sur ceux qui subsistent, ce qui pourrait *in fine* contribuer à une meilleure participation. La diversification des modalités de participation pourrait être une piste, avec par exemple l'expérimentation du vote par correspondance ou en ligne sécurisé pour certains publics ou certains scrutins, l'élargissement et la simplification de la procuration, voire la création d'une délégation de vote strictement encadrée. L'inscription automatique sur les listes électorales pourrait également lever un frein à la participation.

2.7. Renforcer la représentation politique des jeunes

La participation électorale des jeunes est particulièrement faible, mais elle progresse avec l'âge pour toutes les générations. Il semble donc qu'il existe un délai entre l'acquisition du droit de

¹ Bernasconi P. (2022), *Rétablir la confiance des Français dans la vie démocratique. Cinquante propositions pour un tournant délibératif de la démocratie française*, rapport au Premier ministre, février ; OCDE (2025), *Exploring New Frontiers in Citizen Participation in the Policy Cycle*, Paris, Éditions de l'OCDE, coll. « OECD Public Governance Reviews ».

² Reber B. (2025), « Les assemblées citoyennes : un espoir sur fond de défiance politique », *op. cit.*

vote à 18 ans et l'implication citoyenne concrète dans le vote. Ce délai pourrait être raccourci en anticipant l'entrée dans la citoyenneté, ce qui pourrait contribuer à terme à une meilleure participation. Plusieurs mesures sont envisageables : expérimenter l'ouverture du droit de vote à 16 ans, par exemple d'abord pour les élections locales et européennes ; organiser en parallèle de certains scrutins un vote indicatif des 15-18 ans ; renforcer la cérémonie de citoyenneté ; impliquer les plus jeunes dans le parrainage des candidats à l'élection présidentielle¹.

2.8. Se donner les moyens de construire une Europe qui soit un fer de lance démocratique dans le monde

Enfin, la reconstruction d'un socle démocratique solide et durable nécessitera de s'appuyer sur des alliés extérieurs, eux aussi confrontés aux menaces des acteurs illibéraux. À ce titre, l'UE semble le cadre le plus propice dans un premier temps pour construire une « réserve démocratique » pour l'Europe en premier lieu, mais plus largement pour le monde². Il s'agirait, en redonnant à la démocratie une place centrale dans le projet européen, d'être à la fois une source de stabilité pour les États membres, mais aussi un allié actif des autres démocraties libérales et des mouvements pro-démocratiques mondiaux.

L'efficacité d'un positionnement de l'UE comme garante et promotrice des valeurs démocratiques nécessite dans un premier temps de combler le décalage entre l'espace politique national, où demeure l'essentiel de la légitimité démocratique, l'échelle européenne, où se prennent des décisions structurantes, et une appartenance civique européenne encore faiblement incarnée³. Plusieurs mesures sont envisageables en ce sens :

- **intégrer un volet sur la citoyenneté européenne lors de la remise de la carte électorale** et de la cérémonie de citoyenneté associée : droits attachés à la citoyenneté européenne, rôle des institutions et des élections européennes, valeurs démocratiques partagées de l'Union, etc. ;
- **instaurer une journée d'intervention de responsables politiques européens dans les écoles** – en s'inspirant du EU-Projekttag allemand – pour échanger avec les élèves, autour de la Journée de l'Europe ;
- **mettre en place des temps obligatoires d'information et de débat sur l'UE dans les lycées**, en articulation avec la proposition d'ouvrir le vote à 16 ans pour les élections européennes ;

¹ Jospin L. (2012), *Pour un nouveau démocratique*, rapport de la Commission de rénovation et de déontologie de la vie publique remis au président de la République, novembre.

² Baechler J. et Escudier A. (2024), *Résilience démocratique. Éléments de sociologie historique comparée*, Paris, Hermann.

³ Escudier A. et Leron N. (2024), « *Le grand détriement européen* », *Le Grand Continent*, 24 juillet.

- **instaurer une procédure nationale de débat parlementaire autour de la désignation du commissaire européen proposé par la France**, comme c'est aujourd'hui le cas en Slovaquie par exemple. Elle pourrait prendre la forme d'une audition préalable devant les commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat, avec un avis parlementaire non contraignant, comme c'est le cas en Slovaquie par exemple.
- **diffuser sur les chaînes nationales en France le discours sur l'état de l'Union européenne** de la présidente de la Commission européenne.

Le second pilier du renforcement de la position de l'UE comme « réserve démocratique » est sa propre capacité à défendre l'État de droit au sein de ses États membres. Les outils de l'UE pour garantir la protection de l'État de droit en son sein, déjà existants mais avec une effectivité contrastée¹, pourraient être renforcés par la mise en place d'une stratégie graduée et plus opérationnelle. Sans révision des traités, il est notamment possible de :

- **clarifier les critères d'appréciation des valeurs de l'article 2 du Traité sur l'Union européenne**² et de permettre un **recours plus systématique aux mesures provisoires de l'article 279 du Traité sur le fonctionnement de l'UE**. Sur ce dernier point, cela passerait notamment par l'instauration de critères d'alerte qui permettent à la Commission de saisir rapidement la CJUE lorsque des atteintes risquent de produire des effets graves ou irréversibles³. Une application plus stricte du règlement de conditionnalité budgétaire, accompagné d'une « conditionnalité intelligente », permettrait par ailleurs de protéger les bénéficiaires finaux non responsables des violations, par des mécanismes de paiement direct ou de redéploiement des fonds européens suspendus⁴, et ainsi de limiter les effets contreproductifs d'éventuelles sanctions ;
- **rendre la procédure de l'article 7 du Traité sur l'Union européenne plus lisible et plus effective**, en l'articulant davantage avec le rapport annuel sur l'État de droit : lorsque celui-ci identifie des manquements graves ou persistants, la Commission et le Conseil devraient examiner formellement les suites à donner, qu'il s'agisse de l'ouverture ou de la

¹ Popravka L. (2022), « [Le contrôle des valeurs de l'Union au prisme de l'article 7 TUE](#) », thèse de droit, université Grenoble Alpes.

² Dubout É. (2024), « [Peut-on défendre les valeurs de l'Union européenne par le droit ?](#) », *Revue des droits et libertés fondamentaux*, n° 80.

³ Hegedüs D. (2026), « [How to better protect and support civil society in the EU ?](#) », The German Marshall Fund of the United States, article du 13 février.

⁴ Groupe de travail franco-allemand sur les réformes institutionnelles de l'Union européenne (2023), [Naviguer en haute mer : réforme et élargissement de l'UE au xx^e siècle](#) ; Parlement européen (2025), [Smart Conditionality in Practice: Exploring Legality, Feasibility and Implementation](#), rapport, octobre.

poursuite d'une procédure article 7, d'un recours en manquement, de mesures provisoires devant la CJUE ou de l'activation du règlement de conditionnalité budgétaire¹.

On peut également envisager, dans le cadre d'une révision des traités, afin de limiter les stratégies de blocage entre États membres visés par des procédures, de prévoir une clause d'« anti-veto croisé »², empêchant un État déjà visé par une procédure article 7 de bloquer celle engagée contre un autre État, ainsi que le remplacement de l'unanimité par une majorité des quatre cinquièmes pour constater une violation grave et persistante des valeurs de l'Union.

Enfin, pour réduire la menace illibérale extérieure, l'UE comme la France doivent développer leurs instruments d'appui à la démocratie également à l'extérieur de l'Union, en particulier pour les pays candidats à l'entrée dans l'Union, le voisinage proche et les pays partenaires.

Cette politique extérieure en faveur de la démocratie suppose d'intégrer, dans les projets de coopération, une approche qui tienne pleinement compte de leurs effets sur les forces démocratiques locales. Il ne s'agit pas de coopérer uniquement avec les démocraties déjà en place, mais d'éviter de renforcer les capacités de coercition de régimes autoritaires. Dans ce cadre, les instruments existants pourraient être renforcés par de nouveaux moyens, en particulier l'*European Endowment for Democracy* (EED) qui pourrait devenir un fonds européen de soutien extérieur au développement de la démocratie, ainsi que de résilience démocratique interne, mobilisable de façon rapide et flexible³.

Conclusion

Nombreuses sont les menaces qui pèsent dès aujourd'hui sur la démocratie française : défiance grandissante envers les institutions, sentiment d'impuissance de l'action publique, fragmentation de l'espace informationnel, ingérences étrangères mais également montée de modèles illibéraux. Bien que les citoyens restent attachés à ses principes, ce sont les fondements même de notre démocratie libérale qui se trouvent fragilisés.

Dès lors, l'enjeu de préserver une démocratie résiliente et libérale à horizon 2050 n'est pas uniquement institutionnel. Il suppose de recréer les conditions d'une confiance durable entre citoyens et pouvoirs publics, d'anticiper les transformations du débat public, de sécuriser

¹ Mańko R. (2023), « [The European Commission's annual rule of law report. From a monitoring tool to a comprehensive recommendations mechanism?](#) », *EPRS Briefing*, Parlement européen, mars.

² Kochenov D. (2018), « [Article 7 TEU: A Commentary on the Much Talked-about "Dead" Provision](#) », *Polish Yearbook of International Law*, vol. 38, p. 165-187.

³ Hegedüs D. (2026), « [How to better protect and support civil society in the EU ?](#) », *op. cit.*

notre espace informationnel et de consolider l'État de droit. Un tel objectif suppose une stratégie d'ensemble.

La première implication concerne la qualité de l'espace informationnel. Dans une démocratie, le pluralisme ne peut se limiter à l'existence formelle de médias diversifiés : il doit garantir aux citoyens un accès effectif à une information fiable, indépendante et contradictoire. Face au poids croissant des plateformes numériques, à la personnalisation algorithmique des contenus, aux manipulations de l'information et aux risques liés à l'intelligence artificielle, la France devra renforcer la transparence des circuits de diffusion, soutenir les producteurs d'information de qualité et développer une véritable politique de résilience informationnelle.

La deuxième implication tient à la consolidation des garanties de l'État de droit. Les modèles illibéraux ne remettent pas toujours en cause de façon brutale les institutions démocratiques : ils les affaiblissent souvent progressivement, en fragilisant les contre-pouvoirs, l'indépendance de la justice, le pluralisme et les libertés publiques. Construire une démocratie résiliente impose donc de renforcer les institutions qui protègent l'équilibre des pouvoirs, de garantir l'indépendance de l'autorité judiciaire, de consolider le rôle des juridictions constitutionnelles et de mieux protéger la société civile démocratique contre les influences opaques ou étrangères.

La troisième implication concerne la reconstruction du lien démocratique. La défiance envers les institutions, l'abstention et le sentiment de déconnexion entre représentants et représentés ne traduisent pas un rejet de l'idéal démocratique, mais une insatisfaction profonde à l'égard de son fonctionnement concret. L'action publique devra donc répondre à cette demande de participation, de représentation et d'efficacité, en inscrivant davantage les citoyens dans le cycle de décision, en facilitant l'exercice du vote, en donnant une place plus importante aux jeunes générations et en améliorant la lisibilité de l'action publique.

Enfin, à l'horizon 2050, la résilience démocratique française devra s'inscrire dans un cadre européen. Au vu du contexte géopolitique et économique, la capacité de la France à renforcer sa démocratie est étroitement liée à celle de l'Europe à défendre les valeurs démocratiques et l'État de droit, en son sein mais également au-delà de ses frontières. Faire de l'Union européenne l'un des fers de lance démocratique dans le monde est la condition *sine qua non* pour faire face aux défis qui s'offrent à nous.

Plus largement, il importe de considérer la démocratie non comme un acquis mais comme un projet collectif en permanence renouvelé, capable de conjuguer efficacité publique, participation citoyenne et fidélité aux principes de l'État de droit.

Trois propositions clés pour 2035 et 2050

Garantir un espace informationnel pluraliste et fiable pour la démocratie en soutenant durablement les médias indépendants et le journalisme de qualité, en rééquilibrant le partage de la valeur dans l'économie numérique via une meilleure régulation de la publicité en ligne et des mécanismes de rémunération pour l'usage des contenus, et en appliquant strictement le droit européen pour imposer aux plateformes et aux fournisseurs d'IA des obligations de transparence et de responsabilité. Ces mesures s'accompagneront d'actions d'éducation aux médias et de renforcement de la coopération européenne contre la désinformation et les ingérences étrangères.

Consolider l'État de droit face aux risques d'érosion des garanties démocratiques, en renforçant les contre-pouvoirs, l'indépendance de l'autorité judiciaire et les institutions garantes des libertés publiques. Cela suppose également une meilleure protection des acteurs de la société civile et une transparence accrue des influences privées, étrangères et des activités de représentation d'intérêts.

Refonder l'adhésion démocratique par une participation citoyenne renouvelée. Il importe de mieux associer les citoyens à l'élaboration des décisions publiques, de faciliter l'exercice du vote et de renforcer la participation des jeunes à la vie démocratique. Cette dynamique doit s'inscrire dans un cadre européen plus affirmé, afin de faire de l'UE un espace de protection et de promotion des valeurs démocratiques, capable de soutenir la résilience des démocraties libérales à travers le monde.



Annexe

Composition du groupe de travail sur la démocratie

Chef de chapitre

Michaël Orand, directeur du département Société et Politiques sociales, HCSP

Rapporteurs¹

Césarine Boinet, département Société et Politiques sociales, HCSP

Emma Coroler, département Économie, HCSP

Constance Desaunettes, conseillère transversale, HCSP

Vincent Donne, chef de projet au département Travail, Emploi, Compétences, HCSP

Membres du groupe de travail

Anne-Thida Norodom, professeur de droit public, université Paris Cité

Ariane Epstein, directrice du pôle design public, Direction interministérielle de la transformation publique (DITP)

Bruno Schmutz, directeur des études et de la prospective, Arcom

Catherine Fieschi, chercheuse au centre Robert Schuman de l'Institut universitaire européen (IUE) de Florence

¹ Avec la participation de Johanna Barasz.

Frédéric Potier, préfet, délégué général de Régions de France, membre du CA de l'Institut Pierre-Mendès-France

Joëlle Toledano, économiste, professeur émérite, associée à la chaire Gouvernance et Régulation, université Paris-Dauphine, membre du Conseil national du numérique (CNNUM)

Kevin Arceneaux, professeur de sciences politiques, directeur du CEVIPOF, Science Po

Louis Martin, adjoint au chef du bureau des médias privés, de la production et de la publicité, Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC), ministère de la Culture

Magali Lafourcade, magistrate, Secrétaire générale de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH)

Nicolas Hénin, grand reporter, consultant

Nonna Mayer, chercheuse en sciences politiques, directrice de recherche émérite CNRS, Science Po

Oana Goga, directrice de recherche en sciences informatiques, Inria

Olivier Alexandre, sociologue, chargé de recherche au CNRS

Raphaël Droszewski, chargé de mission au ministère des Affaires étrangères

Romain Badouard, maître de conférences en sciences de l'information et de la communication, Inria

Serge Barbet, directeur du Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI), président du Réseau francophone d'éducation aux médias et à l'information

Typhanie Scognamiglio, responsable du centre interministériel de la participation citoyenne CIPC, Direction interministérielle de la transformation publique (DITP)

Florence Philbert, directrice générale des médias et des industries culturelles, ministère de la Culture

Catherine Dufour, romancière et nouvelliste

David Elkaïm, réalisateur et scénariste

Ketty Steward, écrivaine

Gaëtan Heuzé, directeur artistique

Personnes auditionnées

Alexandre Escudier, chargé de recherche au Centre de recherches politiques de Sciences Po

Amory Ghetin, économiste à la Banque mondiale

Anne Muxel, sociologue et politologue à Science Po

Antoine Bristielle, directeur de l'Observatoire de l'opinion de la Fondation Jean Jaurès

Blanche Leridon, directrice éditoriale de l'Institut Montaigne

Hugo Touzet, sociologue au Cermes3

Jérémie Peltier, co-directeur général de la Fondation Jean-Jaurès

Julien Talpin, sociologue, politologue et directeur de recherche au CNRS

Loïc Blondiaux, professeur de science politique à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne

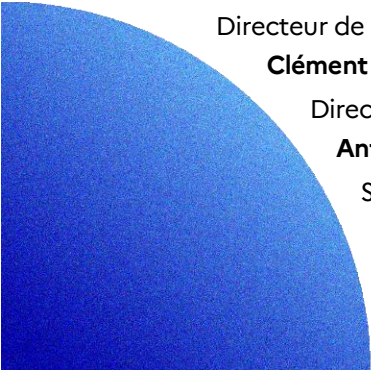
Luc Rouban, directeur de recherche émérite au CNRS en science politique, Science Po

Marc-Antoine Brillant, chef de service à la Viginum

Matthieu Birker, conseiller auprès du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe

Nathalie Loiseau, députée européenne

Sibyle Veil, présidente-directrice générale de Radio France



Directeur de la publication

Clément Beaune, Haut-commissaire

Directeur de la rédaction

Antonin Aviat, Haut-commissaire adjoint

Secrétaire de rédaction

Gladys Caré

Contact

Matthias Le Fur, directeur du service Édition/Communication/Événements

06 10 56 56 75, matthias.lefur@strategie-plan.gouv.fr



**HAUT-COMMISSARIAT
À LA STRATÉGIE
ET AU PLAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FRANCE
2035
2050

**RETROUVEZ LES DERNIÈRES ACTUALITÉS
DU HAUT-COMMISSARIAT À LA STRATÉGIE ET AU PLAN SUR :**



strategie-plan.gouv.fr



[@strategieplan](https://www.instagram.com/strategieplan)



[Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan](https://www.linkedin.com/company/haut-commissariat-a-la-strategie-et-au-plan)



[@strategieplan](https://twitter.com/strategieplan)



[@StrategiePlan](https://twitter.com/StrategiePlan)



[StrategieGouv](https://www.youtube.com/StrategieGouv)

Le Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan contribue à l'action publique par ses analyses et ses propositions. Il éclaire les choix collectifs sur les enjeux démographiques, économiques, sociaux, environnementaux, sanitaires, technologiques et culturels, dans un cadre national et européen.

France Stratégie et le Haut-commissariat au Plan deviennent le Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan.